



COMMUNIQUE DE PRESSE

A Montreuil, le lundi 8 janvier 2018

Les salariés de la Prévention Sécurité refusent d'être de la chair à canon

Le gouvernement vient d'autoriser par décret les entreprises de sécurité privée à faire assurer par des agents armés la surveillance ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles, ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles ou dans les véhicules de transport public de personnes. S'agissant d'armes non létales, telles que matraques, tonfas ou aérosols incapacitants, donner au salarié la possibilité de se protéger contre une atteinte à son intégrité physique est compréhensible.

Lorsque cette prestation sera exercée dans des circonstances exposant ces agents ou les personnes se trouvant dans les lieux surveillés à un risque exceptionnel d'atteinte à leur vie, la législation va beaucoup plus loin en offrant le recours à des armes à feu, jusqu'à des fusils d'assaut pour des prestations sur sites nucléaires ou abritant des matières nucléaires, mais également pour assurer la sécurité des forces armées et des zones protégées intéressant la défense nationale.

Si les conditions de formation et d'utilisation de ces moyens semblent être encadrées, plusieurs questions restent en suspens, notamment sur les transferts d'armement entre lieu de stockage et lieu de travail.

Qu'en sera-t-il des conditions de travail, de formation, de rémunération comparativement avec la Police ?

Les travailleurs de la prévention sécurité seront ainsi encore plus exposés, ciblés parce qu'armés, suspectés parce que non assermentés. La protection des citoyens est abandonnée par les pouvoirs publics et livrée aux entreprises privées, qui en font un commerce très lucratif. Le patronat du secteur n'a d'ailleurs pas manqué de se féliciter de ce tournant historique dans la banalisation des armes dans l'espace public, salivant devant les perspectives juteuses promises par de nouveaux marchés. La sécurité des sites sensibles et des citoyens doit-elle être soumise à la rentabilité de capitaux nationaux ou extra-nationaux ?

La Fédération CGT Commerce et Services dénonce le désengagement de l'Etat dans la protection de la population et alerte sur les risques de voir se développer dans les prochaines années des armées privées pour protéger l'individu ou l'entreprise qui en aura les moyens, laissant le degré de protection du reste de la population, ou des lieux qu'elle fréquente, aléatoire et basé sur la rentabilité, tout en banalisant la présence d'armes dans l'espace public. De cette société-là, nous n'en voulons pas.

La Fédération CGT Commerce et Services réaffirme par ailleurs son attachement au retour dans le secteur public des métiers relevant de l'exercice des missions régaliennes de l'Etat, tels que par exemple la sûreté aéroportuaire, nucléaire et portuaire.

Contact presse
Cédric Hafner
Secrétaire fédéral
Tél : 06 14 34 39 89